ÉLABORATION DU PLAN DE COHABITATION DES GRANDS PROJETS DANS LE PAYSAGE DU BAFING-FALEME ET DE SON ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE (ÉES)

FEUILLE DE ROUTE
pour l'élaboration du Plan de cohabitation et de son évaluation environnementale stratégique

Table des matières

Table des acronymes 3

1 Introduction 4

2 Rappel du contexte 5

2.1 Localisation et délimitation du paysage 5

2.2 Multiplicité des interventions majeures et mise en place d'un mécanisme de gestion de la cohabitation 6

2.3 État des connaissances sur les différentes zones du paysage du Bafing-Falémé 7

3 La Décision d'élaborer un Plan de cohabitation 8

3.1 Justification du plan de cohabitation 8

3.2 Plan de cohabitation et Plan de gestion du paysage du Bafing-Falémé: points communs et différence 9

3.3 Plan unique pour le paysage et scenarios d'évaluations environnementales possibles 10

3.4 Bénéfices associés à l'ÉES pour le Plan du paysage 11

4 La procédure d'élaboration du Plan et de son EES : étapes et calendrier 13

4.1 Cadre et lancement de la procédure 13

4.2 Etapes de la procédure 13

4.3 Calendrier indicatif des activités (selon la procédure d'ÉES) 14

5 Les principales parties prenantes et leurs rôles 17

5.1 Identification et roles des acteurs dans la procédure du Plan et de son EES 17

5.2 Implication des promoteurs des projets et activités de gestion de ressources naturelles et de la biodiversité 18
5.3 Consultation des communautés et autres acteurs concernés 19
6 Le processus conjoint d'élaboration du Plan et de son EES: démarche méthodologique et activités de mise en œuvre 20
6.1 Démarche méthodologique proposée 20
6.2 Activités de mise en œuvre du processus conjoint 22
7 Financement 23
7.1 Structure et éléments du budget 23
7.2 Estimation budgétaire et attentes pour les financeurs potentiels 26
8 Conclusion 29
9 Annexes 30
9.1 Annexe 1 : Résultats de l'atelier de pré cadrage de l'ÉES 30
9.1.1 Principaux résultats 30
9.1.2 Propositions d'actions découlant de l'atelier (pré-cadrage) 31
9.2 Annexe 2 – Tableau A2.1 : Principales Parties Prenantes 36
9.3 Annexe 3 - Tableau A2.2 : Planification des activités 41

Table des acronymes

BGEEE	Bureau des études et de l'évaluation environnementale
CICMB	Commission interministérielle de concertation pour le Moyen Bafing
CNEE	Commission néerlandaise pour l'évaluation environnementale
DNM	Direction nationale des mines
EES	Évaluation environnementale stratégique
EIES	Étude d'impact environnemental et social
ERC	Éviter réduire compenser
E&S	Environnemental et social
GIRN-PBF	Gestion intégrée des ressources naturelles dans le paysage Bafing-Falémé
HT	Haute tension
MEDD	Ministère de l'Environnement et du Développement Durable
MMG	Ministère des mines et de la géologie
OGPR	Office Guinéen des parcs et réserves
OMVS	Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal
PAR :	Plan d'action de réinstallation
PDL	Plan de développement local
PGES :	Plan de gestion environnemental et social
PNMB	Parc National du Moyen Bafing
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
SBDT	Société des Bauxites de Dabola Tougué
SFI	Société financière internationale
SIG	Système d'information géographique
TDR	Termes de référence
UCOMB	Unité de coopération pour l'offset Moyen-Bafing
WCF	Wild Chimpanzee Foundation
ZD	Zone de développement
ZGR	Zone de gestion des ressources
ZIP	Zone intégralement protégée

1 Introduction

Le présent document constitue la feuille de route pour l'élaboration du Plan de cohabitation des projets dans le paysage Bafing-Falémé (dit « Plan de cohabitation ») et de son évaluation environnementale stratégique (EES). Il a été élaboré par la Commission interministérielle de concertation pour le Moyen Bafing (CICMB), porteur dudit Plan, en collaboration avec le Bureau guinéen d'études et évaluation environnementale (BGEEE). La CICMB est accompagnée dans ce processus par la Commission Néerlandaise de l'Évaluation et Environnementale (CNEE), qui assure un coaching sur la démarche et le contenu technique.

La feuille de route résulte des travaux de l'atelier de concertation organisé à cet effet par la CICMB, du 23 au 27 novembre 2020, à l'Hôtel Rivera Royal (Conakry) et des entretiens préparatoires. Ce travail de concertation a bénéficié de l'appui méthodologique de la Commission Néerlandaise pour l'évaluation environnementale (CNEE) et de l'appui financier du PNUD. Elle accompagne et développe la Décision interministérielle pour l'élaboration du Plan de cohabitation et de son EES, élaborée pour signature par les 4 ministres concernés et publiée.

Le document est structuré comme suit : (i) une introduction générale (ii) un rappel du contexte de la cohabitation des projets dans le paysage Bafing-Falémé ; (iii) les décisions conduisant à l'élaboration du Plan de cohabitation et à son ÉES (iv) les étapes et le calendrier d'élaboration du Plan de cohabitation et de son EES, (v) la définition des rôles des différentes parties prenantes impliquées dans le processus ; (vi) la démarche méthodologique proposée pour la mise en œuvre du processus conjoint (planification et évaluation); (vii) le financement du processus et le budget afférent, et (viii) une conclusion. Le document rappelle en outre (en annexe) (ix), les principaux résultats de l'atelier de lancement, notamment en ce qui concerne le pré-cadrage du Plan et de son EES (enjeux à traiter, études/actions nécessaires à l'élaboration du plan, table des matières du Plan et de l'EES), les cadres de référence à prendre en compte (standards, documents stratégiques …). Enfin, toujours en annexe, il présente de façon détaillée, des tableaux qui décrivent les parties prenantes et leurs rôles dans le processus conjoint (planification et évaluation environnementale), et les activités de mise en œuvre de ce processus conjoint.

Cette feuille de route est accessible dans la Dropbox créé par la CICMB à l'occasion de l'atelier et partagée avec les participants. Il est aussi accessible sur la page web dédiée aux activités de la CICMB sur le site web du Ministère de l'Environnement, des Eaux et Forêts (MEEF).

2 Rappel du contexte

2.1 Localisation et délimitation du paysage

Le paysage du Bafing-Falémé qui constitue la partie guinéenne du haut bassin du fleuve Sénégal, couvre une bonne partie des régions de la Moyenne Guinée et de la Haute Guinée (voir figure 1.).

Depuis, 2017, la zone centrale du paysage du Bafing-Falémé connait la présence du Parc National du Moyen Bafing (PNMB), dont le principal objectif est la conservation des espèces biologiques, dont une importante colonie de chimpanzés. Les activités initiées les autorités guinéennes à travers l'Office Guinéen des Aires Protégée et ses partenaires, notamment WCF, portent tant sur la préservation de l'habitat des chimpanzés, la mise en place d'un plan d'aménagement. Le plan d'aménagement vise à définir des zones de protection intégrale, des zones tampon et des zones de développement, avec des règles et pratiques de gestion conforment aux bonnes pratiques internationales. Les activités des Gestionnaires du PNMB concernent aussi l'introduction d'approches agro-forestières et de gestion écologique des espaces et des ressources naturelles, l'implication des communautés locales et l'initiation de nouvelles activités créatrices de revenus et d'emplois pour les jeunes (voir en ligne : [Microsoft Word - 20190408_Fiche de capitalisation sur l'implication des populations locales_PNMB_VF (wildchimps.org)]).

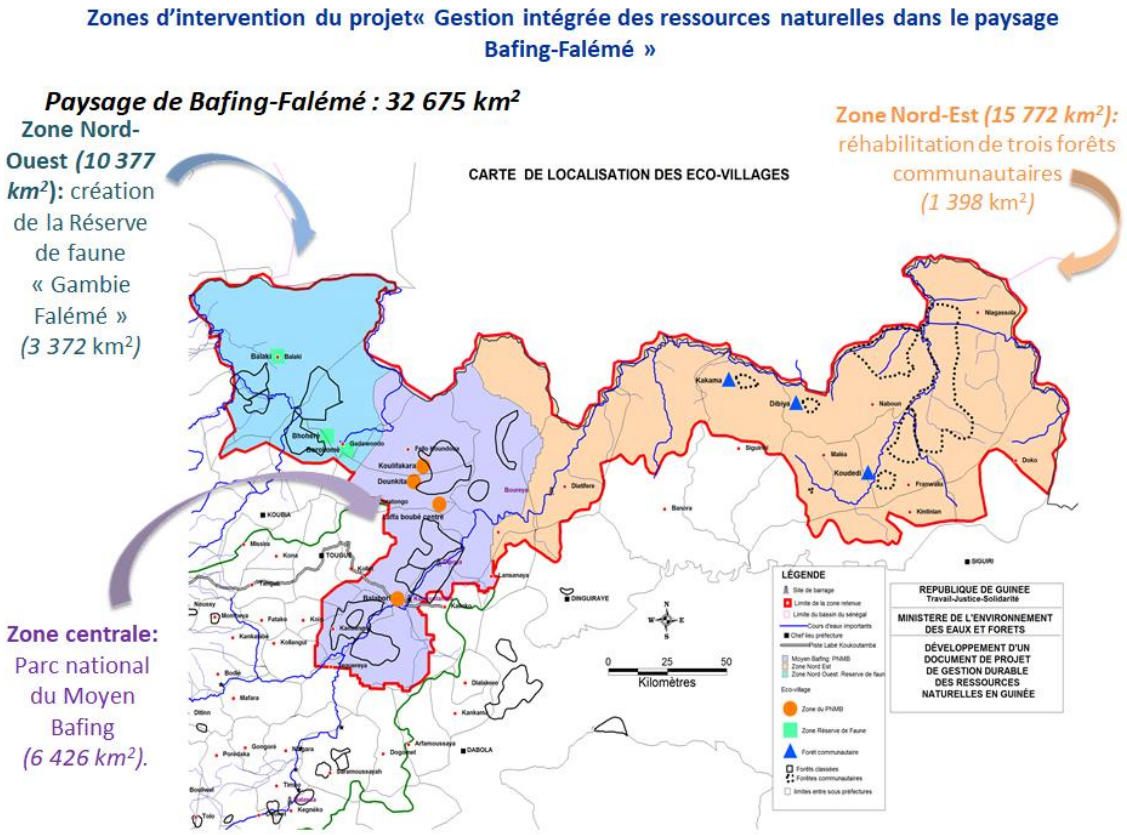

Figure 1. Limite du Paysage du Bafing-Falémé (Source : Projet de gestion intégrée des ressources naturelles dans le paysage du Bafing-Falémé).

2.2 Multiplicité des interventions majeures et mise en place d'un mécanisme de gestion de la cohabitation

Dans les années à venir, cette zone va accueillir de grands projets de développement miniers et hydroélectriques, et de conservation et gestion intégrée du milieu naturel. Plusieurs types d'activités y seront mises en œuvre :

- exploration et exploitation minière (TOUBAL, SBDT…) ;
- construction et exploitation du barrage hydroélectrique OMVS de Koukoutamba et ses ouvrages connexes (cité, carrières) ;
- construction d'infrastructures ferroviaires, routières et de transport énergétique ;
- développement local, appui aux communautés et réinstallations ;
- continuation des activités du projet de gestion intégrée des ressources naturelles à l'échelle du paysage Bafing-Falémé, initié en 2020, avec un financement du FEM/PNUD ;
- élaboration et mise en œuvre du plan d'aménagement du PNMB.

Ces projets en développement et les activités du PNMB, pris séparément et de façon cumulée, auront des impacts environnementaux et sociaux potentiellement importants pour le paysage Bafing-Falémé et pour les zones transfrontalières adjacentes. Ils risquent d'entrainer des conflits d'usage.

C'est ce qui a amené la République de Guinée à mettre en place en 2017 la « Commission interministérielle de concertation sur la diversité biologique et les enjeux de développement durable du Moyen Bafing » (CICMB). L'Arrêté n° 2017/848 de création de la CICMB définit 11 membres de droit, parmi lesquels les représentants des quatre (4) ministères (Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, du Ministère des Mines et de la Géologie, du Ministère de l'Énergie, du Ministère de l'Hydraulique et de l'Assainissement).

La mission de la CICMB est de définir les conditions d'une cohabitation convenable entre les différents projets de conservation et de développement évoluant dans la zone du Bafing-Falémé afin de prévenir et de gérer des conflits d'usages sur le terrain et permettre une exploitation durable des ressources naturelles et une préservation de sa biodiversité. Ces conditions contribueront ainsi aux Objectifs de Développement Durable (ODD) souscrits par la République de Guinée.

La CICMB a souhaité accompagner ce processus d'une évaluation environnementale stratégique.

L'atelier de novembre 2020, organisé par la CICMB pour lancer ce processus, a réuni sur une semaine les membres de droit et consultatifs de la CICMB, à savoir les représentants des 4 ministères décideurs, les promoteurs des projets (Toubal, OMVS, PGIRN-PBF/MEDD/PNUD), des gestionnaires et partenaires du Parc National du Moyen Bafing (OGPR/MEDD, WCF, UCOMB, IFC) et les autres membres de droit ou consultatifs de la CICMB (élus locaux, autres ministères sectoriels concernés, etc.).

L'objectif de l'atelier était d'une part, de favoriser l'engagement des parties prenantes, notamment des ministères sectoriels membres de la CICMB, pour la mise en commun de leurs

compétences et moyens dans le cadre de cette initiative, aboutissant à une décision formelle de lancer la procédure du Plan de cohabitation et de son EES ; et d'autre part, l'élaboration d'une feuille de route pour la conduite des activités devant mener au Plan de cohabitation et à son EES (le présent document).

2.3 État des connaissances sur les différentes zones du paysage du Bafing-Falémé

Le paysage du Bafing-Falémé fait l'objet de plusieurs interventions, aussi bien pour l'exploitation des ressources minières, des ressources en eau, des ressources forestières et des terres agricoles, que pour la conservation des habitats naturels et de la biodiversité. Ces interventions sont accompagnées de plusieurs études visant à mieux connaitre l'état des ressources et de l'environnement, mais aussi des populations locales et des activités socioéconomiques.

Ainsi, il existe déjà plusieurs études portant sur les aspects techniques des infrastructures, les composantes physiques, biologiques et humaines des différentes zones du paysage, des inventaires d'espèces végétales et animales, les ressources et les pratiques d'exploitations associées, qui pourraient être exploitées dans le cadre de l'élaboration de plans et de la réalisation d'ÉES. Ces études qui ont été réalisées par différents intervenants dans les 3 zones du paysage (OGPR, WCF, OMVS, Les entreprises minières TOUBAL, SBDT et autres, le projet PGIRN-Paysage BF, etc.), seront recensées et exploitées par les consultants en charge de l'ÉES à faire, afin d'alimenter l'état de référence et les analyses nécessaires.

3 La Décision d'élaborer un Plan de cohabitation

3.1 Justification du plan de cohabitation

Les ministres signataires de l'arrêté conjoint de création de la CICMB ont décidé de développer un Plan de cohabitation des projets dans la zone Bafing-Falémé.

Ce Plan de cohabitation sera un cadre stratégique dont le but est d'encadrer les interventions des investissements dans le bassin du Bafing pour, d'une part, valoriser la synergie entre les promoteurs en vue de promouvoir un développement durable ; et d'autre part, pour mettre en place des principes cadres permettant de réduire les impacts des projets sur les populations locales et sur la biodiversité.

Le contenu dudit Plan traitera, entre autres : (i) du chevauchement entre titres miniers et aires protégées ; (ii) de l'optimisation des infrastructures linéaires et autres aménagements connexes (mutualisation, alternatives, moindre impact E&S), (iii) de l'appui aux communautés et au développement local, et des réinstallations, (iv) de la gestion des ressources naturelles et de la préservation de la biodiversité.

La mise en œuvre du Plan de cohabitation soulève les enjeux de développement durable suivants :

- l'amélioration des conditions de vie des populations à travers la promotion des activités génératrices de revenus ;
- l'amélioration du cadre de vie (accès aux services sociaux de base) ;
- la préservation de la biodiversité dont la plus grande population des Chimpanzés vivant dans la zone et de leurs habitats ;
- la gestion durable des habitats naturels et des ressources forestières ;
- la gestion durable des ressources en eau ;
- l'exploitation et la valorisation des ressources minières ;
- la production d'énergie à travers la construction du barrage hydroélectrique de Koukoutamba ;
- la pollution des milieux récepteurs (sol, air et eaux).

Compte tenu des secteurs de développement abordés par le plan de cohabitions, les acteurs présents à cet atelier, ont recommandé l'implication du Ministère des transports, comme membre du Comité restreint de la CICMB et co-porteur dudit Plan. Ainsi, des dispositions seront prises par la CICMB pour permettre cette implication ce département à tous les niveaux jugés nécessaires (Comité restreint, Comité technique interministériel, etc.).

En plus de la décision d'élaboration du Plan de cohabitation, les ministres signataires de l'arrêté conjoint de création de la CICMB ont également décidé d'élaborer une Evaluation Environnementale Stratégique (EES) pour dudit plan. La procédure d'élaboration du plan de cohabitation et de son ÉES, est présentée dans le chapitre 4.

3.2 Plan de cohabitation et Plan de gestion du paysage du Bafing-Falémé: points communs et différence

Dans le cadre du projet de gestion intégrée des ressources naturelles du paysage du Bafing Falémé (PGIRN-Paysage BF), domicilié à l'OGPR/MEEF et financé par le FEM, avec le PNUD comme agence d'exécution, il est prévu l'élaboration d'un Plan de de gestion durable du paysage (Cf. Résultat 1.2.). Ce plan de gestion qui couvrira l'ensemble du paysage, devra prendre en compte les spécificités des trois (3) zones mentionnées sur la figure 1. Au plan organisationnel, le plan est validé par le Conseil à l'échelle du paysage et par les Comités de paysages de chacune des 3 sous zones du paysage. La mission de ce plan est de mieux cerner le but de développement économique et la protection de l'environnement par l'élaboration d'un plan de gestion durable au niveau du paysage de manière à renforcer la protection des zones de conservation biologique (ZCB) ainsi que le maintien de la biodiversité et des services fournis par les écosystèmes.

Une analyse comparative du plan de cohabitation envisagé par la CICMB et du plan de gestion durable prévu par le PGIRN-Paysage BF, sur la base de quatre (4) critères (limites géographiques, acteurs de coordination (porteurs), contenus à traiter), montre ce qui suit :

1) Limites géographiques : les deux plans couvrent le même territoire, soit le paysage du Bafing-Falémé ;
2) Acteurs de coordination ou porteurs : dans les deux cas, il est prévu une instance de coordination à l'échelle du bassin versant. Cette instance est bien identifiée dans le cas du Plan de cohabitation (CICMB) ; Pour le plan de gestion durable du paysage, il est prévu un conseil de gestion à l'échelle du paysage dont le profil correspond à celui de la CICMB. Ce conseil de gestion est appuyé par trois (3) Comités de paysage (CP) pour les sous-zones (Nord-Ouest, Centre et Nord-Est). Des échanges avec la Coordination nationale et l'Unité de gestion du PGIRN du Paysage BF, ont montré le rôle de conseil à l'échelle du paysage peut effectivement être confié à la CICMB, alors que les CP des sous-zones conserveront leurs rôles sur leurs territoires respectifs, qui ont des enjeux différents ;
3) Enjeux et types d'intervention considérés : Les enjeux à prendre en compte, les projets et interventions (ou projets) concernées (activités minières, infrastructures d'énergie et de transports, gestion des ressources en eau, des fortes et des terres agricoles, autres activités de développement économique et social au niveau local). Les études de base, les thématiques ciblées par les deux plans, sont pratiquement semblables aussi: (i) conditions de cohabitation activités minière et conservation ; (ii) choix d'options de moindres impacts pour l'insertion des infrastructures linéaires (voies ferrées, routes d'accès, lignes de haute-tension) ; (iV) encadrement des réinstallations et compensation des pertes économiques pour communautés locales ; synergie d'actions pour un développement harmonieux dans les différentes zones du paysage; etc.
4) Niveau de détails dans les contenus à traiter : Les seules différences constatées résident dans le niveau de détails à prévoir dans l'approfondissement des thématiques citées ci-dessus. En effet, le Plan de gestion durable du paysage prévoit prendre en compte les

particularités des sous-zones dans les mesures de gestion à mettre en place. Alors que le plan de cohabitation vise à mettre en place des mesures cadres pour ces thématiques, conformément aux bonnes pratiques internationales et notamment aux exigences environnementales et sociales de la Société Financière Internationale (SFI) et des nouveaux standards de la Banque mondiale. Toutefois, il est possible d'évaluer ce niveau de détails lors de l'atelier de cadrage du plan de cohabitation, afin de prendre en compte ces particularités zonales dans la mise en place des cadres de gestion concernant les différentes thématiques à traiter.

Par ailleurs, il convient de noter que si le PGIRN- paysage BF ne prévoit pas clairement la réalisation d'ÉES pour le plan de gestion durable du paysage (prévu et budgétisé), de récentes mesures mises en place par le PNUD, imposent l'obligation de réalisation d'une évaluation environnementale pour les projets, programmes et plans à forts enjeux environnementaux et sociaux. Pour se conformer à cette nouvelle exigence de sauvegarde environnementale, le Plan de gestion durable du paysage du Bafing Falémé, devra être soumis obligatoirement à une ÉES. De ce fait, la réalisation d'un Plan unique de cohabitation et de gestion durable du paysage, pour lequel une ÉES est réalisée, est une opportunité à saisir pour se conformer à cette nouvelle exigence du PNUD.

3.3 Plan unique pour le paysage et scenarios d'évaluations environnementales possibles

De ce qui suit, il est possible, voire recommandé, d'envisager un seul plan à l'échelle du paysage du Bafing-Falémé, appelé "Plan de cohabitation et de gestion durable du paysage du Bafing Falémé. Le plan unique qui gardera les principales thématiques déjà identifiées, sera consolidéer lors du prochain atelier de cadrage pour prendre en compte les enjeux et thématiques manquant à l'échelle du paysage, et de définir les niveaux de détails permettant de prendre en comptes les particularités des différentes zones du paysage (Nord-Ouest, Centrale, Nord-Est).

Pour permettre l'intégration des dimensions environnementales et sociales et l'amélioration et la participation publique dans ce plan, il sera possible d'envisager deux scenarios d'évaluation environnementale :

- **Scenario 1 :** Réaliser une évaluation environnementale stratégique (ÉES) à l'échelle du paysage, dont la finalité sera de de mettre en place les règles d'encadrement nécessaires au plan environnemental, social et de gouvernance pour tous les types d'interventions identifiés. Ces règles cadres à mettre en place, seront adaptées aux particularités des 3 zones du paysage (Nord-Ouest, Centrale, Nord-Est). Ainsi, il ne sera pas nécessaire de réaliser des plans spécifiques ni des ÉES pour chacune des trois zones. Les projets et activités qui y sont (ou seront) réalisés, feront l'objet d'ÉIES (études d'impacts environnementales et sociales) ou de NIES (Notices d'impacts environnementales et sociales), selon le cas, afin d'obtenir leurs autorisations environnementales. Ces ÉIES et NIES seront encadrées par les règles cadres établies dans l'EES. À titre d'exemple, le projet de plan de gestion du Parc National du Moyen Bafing doit faire l'objet d'une ÉIES qui sera encadrée par les règles cadres établies par l'ÉES. Il en est de même pour les ÉIES des

projets miniers en vue dans le paysage, et pour le plan d'action de réinstallation du Barrage de Koukoutamba. Les ÉIES déjà validées, comme celle du Barrage de Koukoutamba, seront actualisées pour prendre en comptes les recommandations de l'ÉES ;

- **Scenario 2.** Dans ce second scenario, une ÉES est réalisée à l'échelle du paysage ; elle se limitera cependant à des règles cadres génériques sans tenir compte des particularités des 3 zones du paysage. Ensuite, il sera nécessaire d'élaborer des plans de gestion pour les 3 zones, qui feront chacun l'objet d'une ÉES spécifique. Ces ÉES se conformeront aux mesures cadres établies à l'échelle du paysage, et traiteront des spécificités de leurs zones – elles aboutiront à l'élaboration de cadres de gestion environnementales et sociales, de de cadre de réinstallation (lorsque nécessaire dans une zone).

Pour des raisons d'optimisation, d'économie et de contraintes de temps, le scenario 1, a été considéré comme celui qui est approprié pour la situation actuelle du paysage du Bafing Falémé.

3.4 Bénéfices associés à l'ÉES pour le Plan du paysage

Les bénéfices de la réalisation d'une ÉES pour le plan de cohabitation et de gestion durable du paysage de Bafing Falémé, sont multiples et importants. Ces bénéfices concernent aussi bien les ministères sectoriels, les communautés locales, les promoteurs de projets et investisseurs associés aux secteurs des mines, de l'énergie, des transports, etc. Ils concernent aussi les partenaires techniques et financiers qui appuient l'État pour la gestion durable des ressources naturelles, la conservation de la biodiversité et l'adaptation aux effets du changement climatique. Il s'agit, entre autres, de :

- L'amélioration de la connaissance du territoire, notamment la localisation des ressources et des zones de vulnérabilités environnementales et sociales, facilitant à prise de décision pour les autorisations d'exploitation et ou d'occupation ;
- La création de condition de cohabitation entre des activités de développement et de conservation - notamment à en ce qui concerne les activités d'exploration et d'exploitation minière, et la préservation des aires protégées (parcs, réserves, forêts classées ou communautaires, etc.) ;
- L'amélioration des mesures préventives pour la protection de la santé des écosystèmes et des populations,
- La préservation des droits de propriété et la promotion de la justice sociale dans les mesures de compensation de pertes subies par les par les populations locales
- La prévention des conflits pour les projets entrainant les expropriations et autres impacts socioéconomiques ;
- La création d'un cadre d'investissement favorable, par l'amélioration de l'acceptabilité sociale des projets
- La consolidation du plan de gestion durable du paysage et sa mise en conformité environnementale en sociale

- La contribution à un meilleur ciblage des enjeux pour les projets de développement et de conservation, réduisant les couts et la durée des études d'impacts environnementales et sociales à faire (Cas de l'ÉIES du Plan d'aménagement du PNMB ;
- L'optimisation et l'amplification des retombées des projets de développement et des infrastructures pour le développement de cadre de synergies d'actions
- L'amélioration de l'insertion des investissements et autres appuis aux communautés dans les plans de développement des collectivités dans une perspective de promotion et d'atteinte des objectifs de développement durable ;
- Etc.

4 La procédure d'élaboration du Plan et de son EES : étapes et calendrier

Comme mentionné plus haut, l'élaboration du Plan de cohabitation des grands projets de développement et les activités de protection de la biodiversité et gestion des ressources naturelles dans le paysage du Bafing-Falémé, soulèvent plusieurs enjeux majeurs qui justifient, selon les autorités guinéennes, la réalisation d'une évaluation environnementale stratégique (ÉES).

Cette section présente les différentes étapes de la procédure d'élaboration du Plan de cohabitation et de son EES et le calendrier proposé pour la mise en œuvre.

4.1 Cadre et lancement de la procédure

La République de Guinée ne disposant pas encore de procédure formelle pour la réalisation d'une EES, l'élaboration du Plan et de son EES seront menés dans le cadre d'une **procédure *ad hoc*** basée sur celle contenue dans le projet de décret fixant les procédures d'évaluation environnementale en République de Guinée et en conformité avec la procédure EES des Nations Unies, définie par le Protocole de Kiev (mai 2003) issu de la Convention d'Espoo.

En application du Code de l'environnement No L/2019/0034/AN du 04 juillet 2019, article 27, et compte tenu de la nature des activités visées par le Plan de cohabitation, ainsi que des enjeux cités plus haut, une évaluation environnementale stratégique s'avère nécessaire. C'est l'étape dite de « tri préliminaire ».

En conséquence, les ministres signataires de l'arrêté conjoint de création de la CICMB, décident de l'assujettissement du Plan de cohabitation à cette EES. Cette décision fait l'objet d'une déclaration signée des 4 ministres. La présente feuille de route opérationnalise cette décision.

4.2 Etapes de la procédure

Conformément aux pratiques internationales, l'élaboration du Plan de cohabitation et de son EES se fera selon les étapes suivantes :

- **Tri préliminaire** : la décision interministérielle (sous la forme d'un arrêté conjoint) est publiée pour informer le public des objectifs du Plan de cohabitation et de la procédure d'EES, de leur lancement et de la façon avec laquelle les parties prenantes seront consultées. Cette décision conjointe est accompagnée d'une feuille de route qui présente les différentes étapes à suivre, l'organisation du travail et les moyens associés ;
- **Cadrage** : les porteurs du Plan inviteront les parties prenantes intéressées pour exprimer leurs points de vue sur le contenu du Plan de cohabitation et les études à réaliser ; sur cette base,

les porteurs du Plan proposeront un document de cadrage au BGEEE pour examen, validation et publication ;

- **Evaluation :** le Plan est élaboré ainsi que son évaluation environnementale stratégique (EES) ;
- **Examen** : La version provisoire du Plan de cohabitation et celle de l'EES, après validation de l'EES par le BGEEE, seront publiées et vulgarisées pour obtenir le retour d'expérience des parties prenantes ;
- **Décision** : Après réception des retours, les porteurs prendront la décision d'adopter le Plan de cohabitation, prenant en compte ces retours dans son argumentation. Le Plan de cohabitation validé et l'EES seront publiés.

4.3 Calendrier indicatif des activités (selon la procédure d'ÉES)

La mise en œuvre de la procédure d'ÉES suivra les étapes mentionnées dans le tableau 1 ci-dessous. Les dates projetées sont indicatives et pourraient s'ajuster progressivement à la réalité du contexte et à la disponibilité du financement. Une liste des activités plus détaillée est présenté dans chapitre 6.

À noter que l'étape de cadrage sera la prochaine étape du processus dès lors que celui-ci aura été officiellement lancé. Elle vise notamment, dans le cadre d'une concertation avec les parties prenantes, à définir entre autres : (i) la portée du Plan de cohabitation et de son EES, (ii) les principaux enjeux à considérer, (iii) les études et actions à réaliser pour aboutir au Plan et à l'EES, et (iv) la structure et le contenu des deux documents à produire (Plan et rapport d'EES).

Tableau 1. Planification globale des activités de la procédure d'ÉES (à être mise à jour progressivement)

Timing	**Activités**	**Acteurs**
TRI PRÉLIMINAIRE		
Janvier-Mars 2021	• Publier la Décision de tri préliminaire (elle pourra prendre forme d'un Arrêté interministériel) • Nommer le secrétaire technique	Ministres ayant une représentation à la CICMB
Février - Mai 2021	• Élaborer la feuille de route et le budget pour l'élaboration du Plan et la réalisation de l'ÉES • Trouver un financement	CICMB en collaboration avec le SG du MEEF Partenaires
Mars - Mai 2021	• Recruter le Consultant National	CICMB

	• Recruter le Consultant International généraliste	Partenaires concernés par la prise en charge des consultants
CADRAGE		
Mai-juin 2021	• Porter à connaissance des parties prenantes la Décision de tri préliminaire, les enjeux à prendre en compte et les limites du Plan, les études et actions à mettre en œuvre, la procédure à suivre • Inviter les parties prenantes à donner leur point de vue (selon des modalités à déterminer) • Créer un site web dédié au développement durable de la zone Bafing-Falémé, pour vulgariser le contexte et la démarche auprès du public et l'inviter à donner son feedback	Porteur (groupe restreint CICMB)
Juin 2021	• Atelier de cadrage (les modalités et la liste des participants restent à déterminer ; l'atelier se tiendra de préférence dans la zone Bafing-Falémé ou à proximité) • Identifier l'information nécessaire à l'élaboration du Plan et de son EES, les études et actions réalisées ou prévues par chaque promoteur et les études et actions complémentaires à mettre en œuvre • Élaborer le rapport de cadrage et les termes de références (Plan et ÉES) • Soumettre le document de cadrage et les projets de TdR au BGEEE, en prenant en compte ce qui est faisable avec les moyens disponibles	Porteur (groupe restreint CICMB) et BGEEE
Juin –juillet 2021	• Valider le document de cadrage (TdR du plan et de l'ÉES) et le publier sur le site web de la CICMB et sur celui du BGEEE	BGEEE
EVALUATION		
Juillet-septembre 2021	• Elaborer le Plan de cohabitation et le rapport d'EES en version provisoire, en prévoyant plusieurs itérations.	Consultants CICMB
EXAMEN		

Septembre-Octobre 2021	• Examiner la qualité du rapport d'EES et le valider • Organiser l'audience publique dans la zone du Paysage du Bafing-Falémé	BGEEE BGEE et porteur (groupe restreint CICMB)
DÉCISION		
Novembre 2021	• Décision d'adoption du Plan de cohabitation et du rapport d'EES en version finale (si possible sous forme d'un Arrêté interministériel) et publication	Porteur (groupe restreint CICMB)
SUIVI		
Après adoption du plan	• Mise en œuvre du Plan de cohabitation selon les dispositions établies • Suivi de la mise en œuvre du Plan par le porteur, surveillance par BGEEE	BGEE Porteur (groupe restreint CICMB) Autres

5 Les principales parties prenantes et leurs rôles

5.1 Identification et roles des acteurs dans la procédure du Plan et de son EES

Les principaux acteurs impliqués dans la procédure d'ÉES En résumé, les rôles principaux dans la procédure seront :

- Le **porteur** : il est responsable d'élaborer le Plan et son EES, ainsi que de leur mise en exécution. Dans le cas présent, le porteur est constitué du groupe restreint de la CICMB, c'est-à-dire les représentants des ministères membres de droit de la Commission, à savoir les ministères de l'environnement, des eaux de forêts (MEEF), des mines et géologie (MMG), de l'énergie (ME) et de l'hydraulique et assainissement (MHA). Pour toutes les activités placées sous la responsabilité du « porteur » dans le planning, le président de la CICMB doit s'assurer que celles-ci sont menées par les membres du groupe porteur, ou par lui-même.
- Les **membres de la CICMB** : la mise en œuvre du Plan de cohabitation est de la responsabilité de tous les membres de la CICMB selon les dispositions prise dans ledit Plan et selon leurs compétences respectives. Pour ce faire, un Comité technique interministériel, composé de cadres des ministères concernés, est mis en place.
- **L'autorité compétente de l'Évaluation environnementale (le BGEEE/MEEF)** : Le BGEEE valide le cadrage, examine le rapport d'EES et veille à une bonne mise en application de la procédure ad hoc. En outre, le BGEEE, en collaboration avec les ministères sectoriels et les Comités préfectoraux de suivi environnemental, veuille au suivi de la mise en œuvre.

La mise en œuvre du processus d'élaboration du Plan et de son EES impliquera aussi d'autres acteurs ayant des rôles techniques, et regroupés au sein d'une équipe technique en appui de la CICMB. Il s'agit de **l'équipe technique de la CICMB**, composée du Secrétaire technique de la CICMB, du Comité technique interministériel et des consultants (à recruter) :

- Le porteur sera appuyé par un **secrétaire technique**, sous la responsabilité finale du président de la CICMB ou du président du groupe porteur. Il assistera le groupe **porteur** à mettre en œuvre la présente feuille de route. Il rédigera les comptes-rendus et les agendas, et entretiendra le contact journalier avec les autres membres du groupe porteur du Plan, et les autres membres de la CICMB. Il gèrera les plateformes d'échange électronique (Dropbox et site Web).
- **Le Comité technique interministériel** : Composé de 6 personnes, représentants les **ministères** sectoriels qui portent ensemble le plan de cohabitation, ce comité aura pour rôle, d'élaborer progressivement le contenu du Plan de cohabitation proprement dit. Il travaillera ainsi en collaboration avec les consultants en charge de l'ÉES ; permettant ainsi aux deux processus (élaboration du plan et réalisation de l'ÉES) de se nourrir mutuellement.
- Les **Consultants**, recrutés par la CICMB (un consultant national et un/des consultant(s) international (aux)) appuieront le porteur dans la rédaction du Plan et de son EES, notamment pour des études spécifiques sur les thématiques identifiées comme prioritaires en phase de cadrage. Ils rapporteront au président hebdomadairement, et au secrétaire technique

quotidiennement. Ils feront appel à des expertises d'appui si nécessaire. Ils prendront en charge, sous la responsabilité du porteur, la vulgarisation des documents. Ils participeront à l'élaboration des plateformes d'échange (site web et Dropbox). Ils organiseront les séances de travail du porteur, de la CICMB, et des autres ateliers et audiences à identifier dans la présente feuille de route, en collaboration avec l'assistant technique. Ils maintiendront le contact avec les promoteurs tout au long de leur mandat.

Les Consultants auront un profil de généralistes des processus de concertation et de gouvernance du développement, avec une bonne connaissance des ODD et de l'évaluation environnementale en Guinée, notamment sur les enjeux de préservation de la biodiversité, de projets miniers, hydroélectrique et de développement rural et de leurs interactions.

Il est proposé que le consultant national appuie la CICMB de façon continue pendant 6 mois, tandis que le(les) consultant(s) international (aux) soi(en)t sollicité(s) pour une durée plus réduite (50 jours), et pour des interventions spécifiques. Les Tdrs des consultants seront élaborés par la CICMB, avec l'appui de la CNEE, en tenant compte de la présente feuille de route.

L'approche proposée favorisera le caractère itératif et inclusif permettant la prise en compte des préoccupations de toutes les parties prenantes.

Les parties prenantes suscitées, sont présentés dans le tableau A2.1 en annexe 2, avec leurs rôles respectifs dans les processus de planification et d'évaluation, et les activités sur lesquelles ils seront impliqués. Les acteurs concernés sont classés en 3 catégories : (1) la CICMB et ses composantes (en bleu) ; (2) les acteurs chargés, au jour le jour, d'élaborer le Plan et son EES : comité technique, consultants (en jaune) et secrétaire technique (en vert, il fait également partie de la CICMB) ; (3) les autres acteurs (BGEEE, CNEE, partenaires financiers).

5.2 Implication des promoteurs des projets et activités de gestion de ressources naturelles et de la biodiversité

Les promoteurs des projets et les gestionnaires du PNMB, auront un rôle clé dans la procédure. Si l'on se réfère aux pratiques internationales :

- Les promoteurs devront mettre à disposition de l'équipe technique CICMB en charge d'appuyer la rédaction du Plan de cohabitation par le Comité interministériel et de réaliser l'ÉES, toutes les informations nécessaires pour les analyses, et aussi leur point de vue argumenté sur la faisabilité des orientations et actions proposées pour ce Plan de cohabitation.
- L'équipe technique s'assurera que les promoteurs sont d'accord avec les propositions présentées à la fin de chaque phase de l'EES (cadrage, rapport provisoire, rapport validé).
- Le groupe de décideurs de la CICMB invitera les promoteurs à donner directement leur avis à chaque phase, à travers de sessions de consultations qui pourraient prendre plusieurs formes.
- Là où les conditions de cohabitation touchent plusieurs promoteurs en même temps, ceux-ci se concerteront et en aviseront l'équipe technique CICMB.

5.3 Consultation des communautés et autres acteurs concernés

Les communautés locales dans le paysage du Bafing-Falémé, notamment dans la zone centrale (ou de trouve le PNMB, le PGIRN-PBF et les principaux grands projets (Mine de Toubal, Barrage de Koukoutamba), seront consultées à travers: (i) l'implication directe des élus locaux et des services techniques déconcentrés (Régions et Préfectures concernées) dans les sessions de la CICMB, (ii) les enquêtes de terrain lors des collectes de données par les consultants, (iii) par la tenue de séances d'audiences publiques sur le terrain (en langues locales).

Pour prendre en compte les particularités des 3 zones du paysage dans la définition des règles cadres, les consultations adaptées seront réalisées pour chacune des 3 zones. Elles cibleront toutefois les membres des Comités de paysage (CP), les autorités et élus locaux, et certains leaders de groupes socio-professionnels et des femmes.

Cependant, il convient de noter faire la différence entre les activités de participation publique dans l'ÉES (niveau stratégique/démocratie représentative) et la consultation du public dans les ÉIES des projets ou dans les activités de développement communautaire et de sensibilisation initiées ou planifiées par les gestionnaires du Parc National du Moyen Bafing.

6 Le processus conjoint d'élaboration du Plan et de son EES : démarche méthodologique et activités de mise en œuvre

6.1 Démarche méthodologique proposée

La démarche méthodologique proposée consiste en une ÉES intégrée, qui suppose de réaliser conjointement l'élaboration du plan de Cohabitation et la réalisation de son ÉES, avec une approche participative et itérative.

Le processus conjoint reste conforme aux étapes de la procédure indiquée ci-dessus. Le schéma de la Figure 2 indique en effet, une organisation possible des itérations aux différentes étapes de l'élaboration du Plan de cohabitation et de l'EES (tri, cadrage, évaluation, examen, décision).

En tant que Porteur du Plan, les membres décideurs de la CICMB, appelés ***Porteurs du plan***, se réunissent environ 2 fois par mois pour prendre des décisions proposées par l'équipe des consultants. Ils rendent compte à leurs ministres respectifs des décisions administratives à prendre, après chaque réunion, afin de faire entériner celles-ci par les autorités des ministères sectoriels concernés. Ce comité restreint est appuyé, par ailleurs, par un comité technique interministériel, chargé de l'élaboration du Plan de cohabitation proprement dit.

Selon le schéma, les consultants collaborent, d'une part avec le comité technique interministériel, et d'autre part, avec les promoteurs et les autres parties prenantes, pour la collecte et l'analyse des données. Les échanges techniques réalisés dans ce cadre, doivent permettre aux consultants d'identifier et analyser des alternatives concernant chaque thématique du Plan de cohabitation, d'élaborer les propositions de décisions et de les soumettre aux membres de Comité restreint.

Enfin, le schéma montre que les porteurs du Plan ont la responsabilité d'effectuer les consultations nécessaires auprès des parties prenantes (autres membres de la CICMB) et du grand public, selon des techniques de participation appropriées.

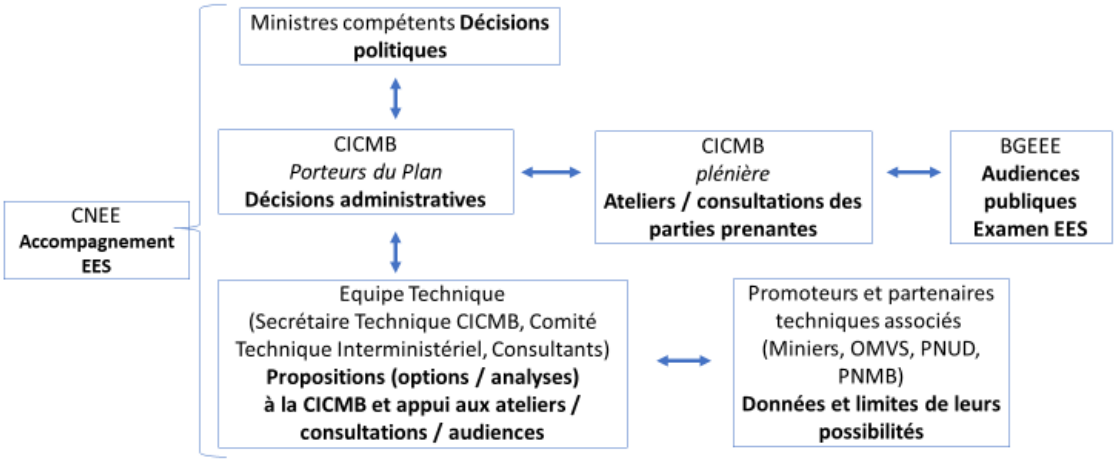

Figure 2. Schéma de l'organisation du travail entre les principales parties prenantes pour la réalisation du plan de cohabitation et de son ÉES

La figure 3 (ci-dessous) présente quant à elle, le modèle intégré de réalisation du Plan et de son EES selon les pratiques internationales. Cette approche favorise des itérations quotidiennes entre le processus d'élaboration du Plan (activité de planification impliquant les consultants) et celle de l'ÉES (activité d'évaluation impliquant les mêmes consultants). Toutefois, la responsabilisation du Comité technique interministériel dans l'élaboration du Plan et de l'ÉES, permet de s'assurer que les Ministères porteurs du plan s'approprient bien du contenu de ces documents, qui doivent intégrer des décisions sectorielles débattues en présence des représentants des autres ministères, dans une approche collaborative.

Au plan pratique, l'équipe des consultants s'appuie sur les données fournies par les promoteurs sur leurs projets (études de faisabilités, études d'impacts sur l'environnement et autres études spécifiques) et sur les résultats des réunions de travail du comité technique interministériel, pour faire l'état de référence de la zone, ainsi que les analyses nécessaires aux prises de décisions (analyse des variantes, analyse des effets et impacts potentiels des options, visualisation des options ou scenarii, etc.). Ces analyses permettront à l'équipe technique (consultants, membres du comité technique interministériel, secrétaire technique de la CICMB) de proposer des options durables et/ou acceptables pour les différents aspects des conditions de cohabitation. Ces propositions seront soumises au groupe des porteurs du plan. Ensuite, ce groupe consulte d'une part, les parties prenantes et le public afin de prendre en compte leurs points de vue ; et d'autre part, les autorités compétentes de leurs ministères ; ces consultations permettent de donner une légitimité au contenu du plan.

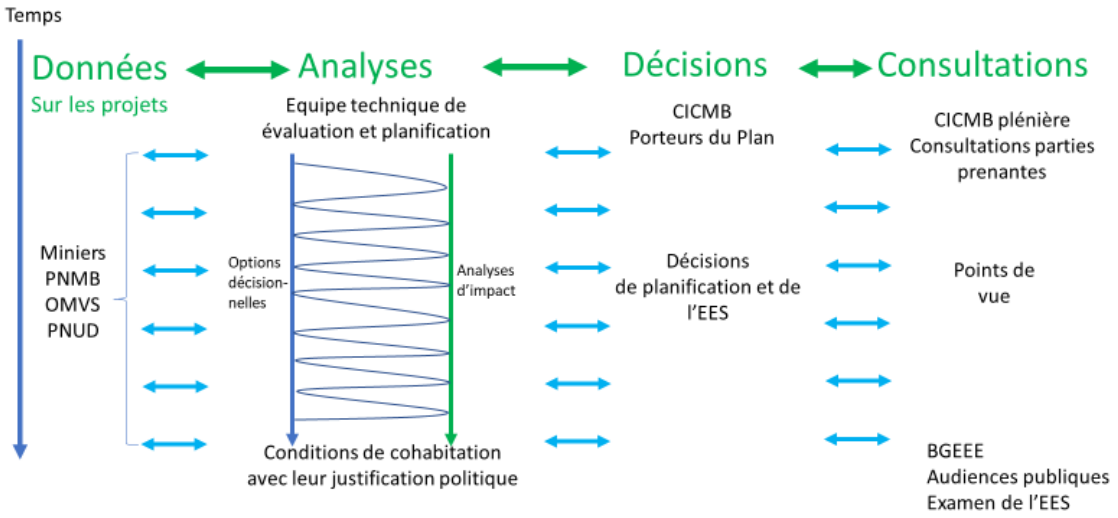

Figure 3. Schéma du Modèle intégré de réalisation du plan de cohabitation et de son ÉES

6.2 Activités de mise en œuvre du processus conjoint

Le tableau A.2.2 en annexe 2, présente les principales activités prévues pour la mise en œuvre du processus intégré de planification et d'évaluation environnementale stratégique du Plan de cohabitation.

Les activité et dates sont indicatives et concernent les phases de finalisation du pré-cadrage, de cadrage, de l'ÉES proprement dite, des procédures d'examen et validation. Elles seront à ajuster à la réalité du contexte au fur et à mesure de l'avancement du processus.

7 Financement

Cette section de la feuille de route présente la structure du budget (description des postes de dépenses) et l'estimation des couts afférents.

7.1 Structure et éléments du budget

La structure du budget se présente comme suit :

- Honoraires des consultants : au moins deux consultants seront recrutés, soit :
  - un consultant national pour 60 hommes*jours, sur une durée de 6 mois, pour offrir un appui technique à la CICMB, coordonner les collectes de données et l'organisation des ateliers et séances de consultation, prendre des notes techniques et produire des rapports de base sur le Plan de cohabitation et de l'EES
  - un consultant international généraliste pour 36 hommes jours au total, en charge des analyses et études spécifiques, de la consolidation des rapports rédigés par le consultant national, etc.
  - des consultants spécialisés (selon les besoins identifiés), pour un total de 20 hommes jours
- Frais liés à réalisation d'études permettant d'établir l'état de référence et d'élaborer le Plan et le rapport l'ÉES. À noter que la plupart de ces études pourraient être réalisées par les promoteurs, notamment le Projet de gestion intégrée des ressources naturelles dans le paysage de Bafing-Falémé. Les autres promoteurs y contribueront aussi à travers leurs études de faisabilité techniques et les études environnementales et sociales qu'ils ont déjà réalisées ou qui le seront dans les mois à venir.
- Frais liés à la logistique correspondant à l'organisation d'ateliers et aux activités de consultations des parties prenantes sur le terrain, à savoir :
  - L'atelier de cadrage à Labé
  - La session de l'audience publique à Tougué
  - Autres activités de collecte de données et de consultation sur le terrain
  - Session de validation du COTEV et BGEEE à Conakry
- Frais afférents à la gestion du processus correspondant aux couts liés :
  - au fonctionnement des organismes dédiés,
  - aux activités de communications, d'organisation de réunions internes, de suivi pour la recherche de financement,
  - la coordination de la mise en œuvre de la feuille de route,
  - la création de site web et mise en ligne des informations, etc.

En somme, des frais doivent être mobilisés pour assurer la prise en charges des couts liés notamment aux prestations des consultants, à la tenue de ateliers et sessions de consultation du public, et à certaines études nécessaires et non couvertes par les promoteurs.

La mobilisation de ces financements sera coordonnée par le Ministère de l'environnement, eaux et forêts. Plusieurs contributeurs potentiels sont déjà identifiés dans ce cadre ; et seront

approchés par le Président de la CICMB, sous la responsabilité institutionnelle du MEEF et l'appui des partenaires clés dont le PNUD. La CNEE qui continuera de jouer son rôle de coaching, elle prendra en charge les coûts liés à ses appuis.

Le tableau 2 ci-dessous qui s'appuie sur ce qui précède, présente les principaux éléments à prendre en compte dans le budget à élaborer.

Tableau 2. Éléments pour l'estimation du budget pour l'élaboration du Plan de cohabitation de réalisation de son ÉES

Poste	**Descriptif**	**Estimatif**
Honoraires consultants national	Appui technique 10 hj par mois sur 6 mois, dans le cadre d'une étroite collaboration avec le secrétaire technique auprès du président de la CICMB et le consultant international en appui Voir le détail des tâches dans le tableau des parties prenantes	250 euros/hj x 10 j x 6 mois = **15 000 euros**
Honoraire consultant international	Appui technique 6 hj par mois sur 6 mois en collaboration étroite avec le consultant national et le secrétaire technique ; appui, au Comité technique et aux autres acteurs (appui méthodologique, consolidation des rapports, intégration des connaissances et standards internationaux, organisation des échanges, mobilisation/coordination des Experts en appui)	700 euros/hj x 6 hj x 6 mois = **25 200 euros**
Frais de mission terrain du consultant national	Frais de mission sur le terrain (Conakry et zone Tougué) pour collecte des données et consultations, hors honoraires (transport, séjour, perdiem, autres frais)	A estimer (sur la base d'un séjour de 7 jours)
Frais liés à la logistique (atelier, audience publique, consultations)	Atelier de cadrage à Labé de préférence pour permettre la participation des acteurs locaux (sinon à Conakry)	Atelier de 5 jours, temps de voyage non compris), avec les frais d'hôtel, per diem et transport)
	Ateliers de consultations ciblées à Tougué (pour la zone centrale et Nord-Ouest) et à Faranah ou ailleurs (pour la zone Nord-Est)	2 Sessions de Consultations adressées aux CP, aux autorités administratives et élus locaux, organisations socio-professionnelles dans les 3 zones du paysage (2 jours pour chaque session) à Tougué (pour les zones centrales et Nord-Ouest) et à Faranah (en Malenké pour la zpne Nord-Est)

	Consultation des parties prenantes sur le terrain : enquêtes et réunions informelles avec différentes catégories d'acteurs (à définir selon la méthodologie des consultants)	Mission de terrain de 7 jours pour 2 personnes.
Frais de réunion du Comité technique interministériel, du Secrétaire technique et des consultants	5 sessions de travail du comité technique interministériel, du Secrétaire technique et des consultants (6) membres) et le Secrétaire technique de la CICMB, pour élaborer le Plan de cohabitation : • Session 1 : Structuration du plan (2 jours) • Session 2 : analyse des résultats de l'atelier de cadrage (2j) • Session 3 : Ébauche détaillée du plan (3 jours) • Session 4 : Draft du plan (intégrant les résultats d'analyse de l'ÉES) (3 jours) • Session 5 : Version finale du Plan de cohabitation après Audience publique et consultation du Comité consultatif de la CICMB (3 jours) Prime d'intéressement et logistique (mise à disposition d'une salle à Conakry)	Primes pour 7 personnes pour 13 jours de sessions chacun, soit 64 jours, prime à 50 euros/jours, soit entre **4550 euros**
Logistique des réunions techniques	Location salles, pause-café et déjeuner et carburant organisation	CICMB : estimation à faire
Mise en place d'un SIG sur le paysage de Bafing Falémé	Mise en place d'un SIG relatif sur le PBF avec intégration des vues satellitaires, les vues satellitaires seront acquises par le PNUD – Possibilité de mutualisation avec les SIG de WCF et du Projet GIRN-PB/PNUD	Un spécialiste en SIG sur 2 mois (200 euros/hj x 15 j x 2 mois = **6000 euros** Proposition que le PNUD prenne en charge ce poste et que le même spécialiste en SIG travaille sur les deux projets pour optimiser les couts
Honoraires Experts internationaux spécialisés	Honoraires pour 15 hj, à repartir sur les sujets d'intérêt. Cela permettrait de payer au moins deux expertises thématiques de 10 hj chacune.	700 euros/hj x 15 hj = **10 050 euros**
Coordination et gestion du processus par la CICMB	Fonctionnement de la CICMB, incluant : Frais de réunion des directeurs nationaux (2 réunions en 6 mois) Prime d'intéressement pour le Président Prime d'intéressement du Secrétaire technique	Frais pour 2 réunions des membres décideurs de la CICMB : 2000 euros Prime Président CICMB : (5hj/mois * 6 mois = 30 hj) *200 euros= **6000 euros**

	Fonctionnement	Prime Secrétaire technique : (10hj/mois * 6 mois = 60 hj) *100 euros = **6000 euros** Frais de fonctionnement (communication, web, impressions, suivi et divers): 1000 euros *6 mois= **6000 euros**
Atelier de validation du Plan et du rapport d'ÉES	Atelier à Conakry sur 3 jours pour le Comité technique d'examen et validation, sous la responsabilité du BGEEE. Il est possible d'envisager la tenue de cet atelier dans le paysage Moyen Bafing	Atelier de 3 jours à Conakry, à gérer par le BGEEE : frais liés à l'organisation de ses sessions d'examen et validation, Primes des examinateurs

7.2 Estimation budgétaire et attentes pour les financeurs potentiels

Le budget estimatif est présenté dans le tableau 3, qui est structuré selon les postes de dépenses identifiés plus haut. Le budget estimatif s'élève ainsi à Cent Dix-Sept Mille et Quarante (117 040) euros.

Tableau 3. Budget pour l'élaboration du Plan de cohabitation de réalisation de son ÉES

No.	Activités	Sous-activités	Montant estimatif (Euros)	Financeurs ciblés	Observations
1	Honoraires des consultants	Consultant national	15 000		
2		Consultant international généraliste	25 200		
3		Consultants spécialisés	10 050		
	Sous total		**53 250**		
4	Couts des études à réalisées	Collectes de données et enquêtes (missions de 7 jours pour 2 personnes)	2 100		
5		Acquisitions de données (images, cartes, inventaires)	6000	Projet GIRN-PBF/PNUD	
6		SIG et analyses cartographiques			

7		Primes des participants aux sessions d'élaboration du Plan de cohabitation (membres du Comité technique Interministériel et Secrétaire technique de la CICMB, soit 7 cadres*13 jours*50 euros)	4550		
	Sous total		**12 650**		
11	Frais d'organisation des ateliers et réunions techniques	Réunions techniques du Comité technique interministériel (4 sessions*500 euros)	2000		
12		Atelier de Cadrage (Labé)	15000		
13		Sessions de consultation (audience publique) (Tougué)	5000		
14		Atelier d'examen et validation	10000		
	Sous total		**30000**		
15	Fais afférents à gestion du processus	Fonctionnement de la CICMB	6000	UCOMB	
16					
17		Création de site web et mise en ligne des informations, et autres frais de communication	3500	PNUD et MEEF	
	Sous total		**9 500**		
	Total		**106 400**		
	Imprévus	**10% du total**	**10640**		
	Total Global		**117 040**		

Dans le cadre de la recherche de financement, il convient de noter que plusieurs initiatives de mutualisation des ressources déjà existantes, peuvent permettre de réduire ces couts. En effet, les montants concernant la mobilisation de données, le SIG et le site Web, peuvent être facilement économiser si une entente est trouvée avec le Projet de gestion intégrée des ressources naturelles dans le paysage du Bafing Falémé et les partenaires impliqués dans la gestion du Parc National du Moyen Bafing (WCF notamment), afin de mutualiser les ressources et les données. Dans le même ordre d'idée, les ressources dédiées à la réalisation de l'ÉIES du Parc National et de l'élaboration de son plan d'aménagement (Cf. UCOM, IFC), peuvent aider à la prise en charge de consultants pour l'établissement de l'état de référence et pour certaines analyses concernant l'établissement de cadres de références pour la promotion de pratiques de moindre et impacts des projets miniers sur la préservation des habitats des chimpanzés.

Enfin, il convient de noter que les postes de dépenses à pourvoir de façon prioritaire, concernent :

- La prise en charge du consultant national
- Les frais de préparation et d'organisation de l'atelier de cadrage
- La mutualisation des ressources pour la collecte et l'analyse des données en vue l'établissement de l'état de référence
- Les frais afférents à la communication et la diffusion des informations, qui font partir des frais de fonctionnement de la CICMB
- La prise en charge du consultant international généraliste.

8 Conclusion

A l'issue de l'atelier, tous les acteurs s'entendent sur le principe de l'élaboration d'un Plan de cohabitation pour les projets de la zone Bafing-Falémé et son assujettissement à l'EES. Cette décision a été prise à l'unanimité par les représentants des ministères décideurs à travers une décision conjointe qui se traduira par un arrêté interministériel précisant le contenu traité par le Plan de cohabitation et la procédure ad hoc pour leur élaboration.

Le principe de l'arrimage entre l'EES d'un côté et les EIES des projets et leurs plans associés (PGES, PAR …) de l'autre est reconnu. Les résultats de l'EES serviront de cadre pour l'élaboration des EIES et plans associés et la mise en œuvre de ces plans. Les EIES et plans déjà réalisés seront utilisés pour l'élaboration de l'EES.

La mise à disposition et le partage des données et documents existants au niveau des promoteurs et autres parties prenantes (études de faisabilité, EIES et plans associés …), a été reconnue comme essentielle pour nourrir le processus d'EES.

La présente feuille de route servira de base pour la rédaction des termes de référence du ou des consultants à recruter pour l'élaboration du Plan de cohabitation et la réalisation de son EES. Elle servira en outre de support pour la recherche de financement. Mais surtout, elle guidera le processus d'élaboration du plan et l'EES intégrés.

9 Annexes

9.1 Annexe 1 : Résultats de l'atelier de pré cadrage de l'ÉES

9.1.1 Principaux résultats

L'atelier de novembre, qui peut être vu comme une étape de pré-cadrage, a d'ores et déjà permis de poser les bases de l'élaboration du Plan de cohabitation et de son EES, et de questionner différents points qui seront à préciser et à développer en phase de cadrage

9.1.1.1 Portée du Plan et de l'EES

Une des principales questions soulevées est de décider dans quelle mesure les Conditions de cohabitation doivent être établies uniquement pour les 4 projets principaux (Toubal, Koukoutamba, PNMB, projet GIRN-PBF) ou bien si elles doivent intégrer aussi d'autres projets présents dans le paysage du Bafing-Falémé (autres projets miniers dont le SBDT, et de futurs réservoirs OMVS dans la zone Nord, etc.). En plus de cette délimitation spatiale, la portée thématique aussi est à clarifier, pour savoir quels sont aspects thématiques à traiter par l'ÉES (conservation de la biodiversité et technologies durables d'exploitation minière, ou gestion écologique des ressources naturelles, localisation des infrastructures de transports et autres équipements, réinstallation/compensation et développement local/régional, santé humaine et animale, etc.), le développement induit potentiel relié à la présence d'infrastructures de transports (Rails) et de sites miniers). Ces questions seront au cœur des débats lors de l'atelier de cadrage.

En fonction des portées spatiale et thématique, la zone d'étude sera plus ou moins étendue (la zone d'interaction entre les principaux projets visés (zone centrale du paysage ou bien l'ensemble du paysage du Bafing-Falémé).

9.1.1.2 Principaux enjeux associés au Plan de Cohabitation

Les échanges préparatoires à l'atelier, les groupes thématiques puis les discussions entre parties prenantes pendant l'atelier ont d'ores et déjà permis d'identifier un certain nombre d'enjeux (à considérer en relation avec la cohabitation des projets (points conflictuels, impacts cumulés, synergies entre projets …).

En première approche, les principaux enjeux peuvent s'exprimer comme suit :

- La mise en cohérence réglementaire des limites du PNMB et des permis miniers, en premier lieu celui de Toubal ;
- L'engagement des promoteurs travaillant dans la zone Bafing-Falémé sur les standards internationaux et les bonnes pratiques, tant pour l'exploitation minière que pour les chantiers d'aménagement ;
- L'analyse comparée des alternatives pour la localisation des infrastructures linéaires et aménagements connexes (cité et carrière Koukoutamba, chemin de fer minier Toubal, accès routiers aux sites, ligne HT …) de façon à éviter ou limiter les impacts sur le Parc national et sur les communautés ;

- La mise en cohérence et la recherche de synergies des actions qui seront menées sur le terrain par les différents promoteurs en faveur des communautés et du développement local ;
- La prise en compte des enjeux de biodiversité, de ressources naturelles et de services écosystémiques spécifiques à la zone d'étude, notamment pour la mise en place d'un réseau d'aires protégées.

Cette approche des enjeux sera discutée, précisée et priorisée en phase de cadrage avec les parties prenantes, y compris celles non-représentées à l'atelier préparatoire. Ces enjeux seront pris en compte pour la suite du processus d'élaboration du Plan de cohabitation et de son EES.

9.1.2 Propositions d'actions découlant de l'atelier (pré-cadrage)

9.1.2.1 Identification des études et actions nécessaires à l'élaboration du Plan

Lors de l'atelier et des entretiens préparatoires qui l'ont précédé, il a été demandé aux parties prenantes d'identifier les études et actions à mettre en œuvre pour définir les Conditions de cohabitation.

Les études et actions identifiées, regroupées selon les 4 thématiques retenues pour les groupes de travail, sont présentées en annexe 1.

Cette liste sera consolidée et complétée en phase de cadrage de façon à disposer d'un ensemble cohérent et priorisé d'études et d'actions à mener dans le cadre du processus. Il s'agit notamment de mettre de la cohérence entre les différents plans d'actions qui vont se superposer au niveau de la zone Bafing-Falémé.

Il y aura lieu de resituer chacune des activités identifiées (étude ou action) dans son contexte, à savoir le processus, le jeu d'acteurs, les études prévues par les promoteurs, les standards et documents structurants de référence. Les questions à se poser sont : de quel type d'étude/action s'agit-il ? comment se justifie cette activité au regard du contexte ? quel est l'objectif visé ? qui est impliqué pour son cadrage, son financement, sa mise en œuvre, sa supervision ? l'activité s'inscrit-elle le cas échéant dans une étude ou un plan d'action existant ou prévu au titre de la documentation des projets exigée par la réglementation ou les bailleurs (études de faisabilité, EIES; PGES, PAR, PDL etc…) ou dans les plans de gestion territoriaux (plan de gestion du PNMB, des zones NE et NW du paysage BF) ? quel est l'ancrage avec les plans d'action et orientations stratégiques nationaux ? avec les ODD ? avec la réglementation guinéenne ? Doit-on imposer aux projets, quels que soient leurs bailleurs, l'application de standards internationaux et lesquels ? (cadres E&S de la Banque Mondiale et/ou normes de performance de la SFI ?).

En complément des études et actions listées en annexe 1, d'autres activités peuvent d'ores et déjà être envisagées :

- Collecter et analyser la documentation de base :
  - <u>études techniques et études E&S</u> des promoteurs (ou bien, si l'étude n'est pas achevée, leurs TDR et rapports de lancement, au fur et à mesure de leur parution). Les études suivantes ont d'ores et déjà été identifiés : l'étude de faisabilité pour l'exploitation du permis Toubal, l'étude SETEC sur le projet de rail, les EIES « Toubal exploitation Sibiko » et

« Toubal rail », la documentation relative à la concession SBDT et aux autres titres miniers dans la zone Bafing-Falémé, l'EIES et le plan de gestion du PNMB, l'EIES de la Ligne HT, de la réfection de la route.

- documents structurants (politiques et stratégies nationales pour le développement durable, l'environnement, les mines, l'énergie, le changement climatique, la biodiversité et les aires protégées ; politiques environnementales, charte et plan d'action de l'OMVS pour le développement durable, l'environnement et les communautés…).
- donnée cartographiques SIG et satellitaires afférentes aux projets et à la zone d'étude, aux données relatives à la délimitation du PNMB et aux corridors biologiques des principales espèces à protéger, à la localisation des aires protégées et des forêts classées dans l'ensemble du paysage, à la présence de types d'activités sources d'impacts, etc.

Chaque document collecté pourra être analysé sous forme de fiche en ciblant ce qui peut être utile au Plan de cohabitation et à l'EES. Le recueil de fiches sera mis à disposition de la CICMB et des parties prenantes sur la Dropbox partagée ;

- Elaborer un SIG de la zone Bafing-Falémé incluant un simple et convivial (cela peut être la consolidation du système sur Google Earth élaboré pendant l'atelier) associé au site web et avec accès partagé avec les parties prenantes ;
- Mener une étude des impacts cumulés (EIEC) des projets spécifiquement dans la partie centrale du paysage (zone du Parc National du Moyen Bafing). Cette étude, bâtie à partir des EIES existantes, sera portée par le CICMB. Elle débouchera sur des mesures ERC, de bonification et de suivi-évaluation, harmonisées, synergiques et communes le cas échéant ;
- Mener une réflexion sur les standards. Parmi les Conditions de cohabitation, faut-il imposer à tous les promoteurs le même package de standards pour la prise en compte des enjeux E&S (communautés, ressources naturelles et biodiversité, pollutions et nuisances, risques santé/sécurité, meilleures pratiques pour les chantiers OMVS et Toubal et pour l'exploitation minière) ? Faut-il imposer les Normes de performance de l'IFC et/ou le cadre E&S de la Banque Mondiale ? Le fait d'imposer un package de standards à tous les acteurs peut simplifier la gestion E&S de la zone Bafing-Falémé et la supervision des projets par les autorités ;
- Renforcer la CICMB (organisation, capacités, moyens logistiques …), pour faciliter les rôles qu'elle doit jouer dans le processus (animation, concertation, canal de communication entre promoteurs et décideurs …) ;
- Mettre en place des plateformes électroniques d'échange et de partage de l'information (Drop box et site web) gérés par le président, son assistant et le consultant). Deux Dropbox sont à envisager : une pour les documents à partager au niveau du groupe porteur (président et décideurs), et l'autre pour les documents à partager au niveau de de la CICMB (y inclus promoteurs et membres consultatifs) mais qui ne peuvent pas être publié sur le site web du projet. Le site web sera consultable par le grand public.

9.1.2.2 Structure et contenu du Plan de cohabitation et de l'EES

Une structure indicative pour le Plan de cohabitation a été proposée pendant l'atelier :

- Objectifs des Conditions de cohabitation
- Portée et limites préalables (quels promoteurs ? quelle zone est considérée ?)
- Contexte décisionnel : procédure d'EES et autres procédures à prendre en compte pour les Conditions de cohabitation
- Décision : présentation des Conditions de cohabitation selon l'alternative retenue à l'issue de l'EES
- Responsabilités de chaque partie prenante : promoteurs, autorités décisionnaires, BGEEE
- Modalités de suivi par la CICMB (pour, le cas échéant, apporter dans l'avenir des corrections aux Conditions de cohabitation
- Justification de l'alternative retenue pour les Conditions de cohabitation : justification technique (résultats de l'EES en matière d'analyses comparées des options alternatives et de leurs enjeux / impacts sur le Développement durable) et justification politique (comment le porteur du plan a pris en compte les points de vue de toutes les parties prenantes ?).

Annexes :

- Rapport d'EES
- Rapports des consultations publiques

Une structure de rapport d'EES, conforme aux pratiques internationales et au projet de Décret guinéen a été présentée lors de l'atelier :

- Description du plan ou programme sur lequel le gouvernement prendra une décision
- Description de la zone affectée par cette décision, et des cadres de développement existants
- Description des impacts environnementaux et sociaux de la décision, et plus largement, des impacts sur le développement durable dans la zone
- Description des mesures prises en compte (mesures ERC sur les projets, mesures de gouvernance, concertation, bonification/synergie, renforcement des capacités …)
- Description des autres mesures ou alternatives pris en considération dans le processus de planification et évaluation
- Justification technique (normes) et politique (arbitrage) de l'option retenue
- Suivi prévu
- Description des consultations faites

9.1.2.3 Principales études à mener et actions identifiées lors du pré-cadrage

La liste ci-après présente les études et actions identifiées par les participants, classées selon les 4 thématiques retenues pour les groupes de travail.

1/ Chevauchement des permis miniers avec le Parc National du Moyen Bafing

- Analyser de façon approfondie les enjeux de cohabitation entre les projets miniers et le PNMB

- Actualiser et mettre en cohérence à l'échelle du paysage Bafing-Falémé le cadastre minier et les limites géoréférencées des aires protégées (PNMB, réserves de faune, forêts classées, etc.)
- Actualiser et rendre disponible la base de données des permis et concessions minières du paysage Bafing-Falémé (rapport annuel de Responsabilité Sociétale et Environnementale)
- Identifier et définir les conditions d'application des standards internationaux en matière de techniques et technologie d'exploitation minière
- Mener des études spécifiques sur la bio-écologie des chimpanzés dans la zone des plateaux sud en relation avec le moratoire de 30 ans
- Crée un cadre de concertation pour harmoniser l'élaboration des rapports d'EIES et la mise en œuvre des PGES pour le PNMB et pour les composantes du projet Toubal.
- Assurer l'arrimage entre l'ÉES et les EIES des projets dans le paysage Bafing-Falémé
- Harmoniser le cadre d'intervention des appuis communautaires ainsi que la mise en œuvre des PGES.

2/ Infrastructures linéaires et aménagements connexes

- Étudier la faisabilité des diverses options du chemin de fer minier Toubal
- Etudier la faisabilité de déplacer la cité du Maitre d'ouvrage de Koukoutamba sur différents sites hors du PNMB et estimer les coûts différentiels
- Identifier et étudier la faisabilité de sites alternatifs de carrières de dolérite dans la zone du réservoir ou à l'est du PNMB, et estimer les coûts différentiels
- Dans le cadre de l'analyse des variantes de tracées des infrastructures linéaires, prendre en compte la possibilité de construire la route de Koukoutamba vers l'ouest sur la toute nationale RN 27 et que le chemin de fer de TOUBAL sorte le minerai aussi vers l'Ouest en évitant le Parc National. Les lignes HT de Koukoutamba suivent aussi le parcours de la RN27 qui suit le corridor ferroviaire en dehors du PNMB. Cette option propose une mutualisation des infrastructures, des ressources et la coopération des projets OMVS et TOUBAL
- Définir les mesures à mettre en œuvre pour atténuer les impacts des routes traversant le PNMB (réduction de vitesse, panneaux de signalisation, ralentisseurs …)
- Définir les mesures de canalisation des flux migratoires dans le paysage, notamment dans sa partie centrale qui abrite le Parc National du Moyen Bafing et à l'intérieur de la ZIP de celui-ci (extension des agglomérations, développement d'activités le long des infrastructures linéaires (routes, rail, lignes HT)
- Estimer les coûts différentiels de site de carrières hors Parc (coûts d'exploration, de développement, de transport des matériaux …) au regard des risques pour la biodiversité et l'environnement.

3/ Développement local et réinstallation des populations

- Définir un cadre harmonisé de développement communautaire avec vulgarisation et mise en œuvre des meilleures pratiques, mise en cohérence avec les PDL et les PAI et investissement mutualisé (promoteurs, ANAFIC, etc.).
- Définir un cadre harmonisé de réinstallation des populations conforme aux standards internationaux et intégrant des mesures de compensation et de développement (nouvelles construction, infrastructures de bases, aménagement des terres cultivables et pastorales, étangs piscicoles, appuis aux éleveurs, création d'emplois …)
- Mettre en œuvre les meilleures pratiques pour l'élaboration des plans d'action de réinstallation et de compensation (Rapid Assessment Plan)
- Harmoniser et mettre en synergie les opérations de réinstallation/compensation des différents projets (utilisation des mêmes standards, programmes de réinstallation commun sur les mêmes sites)
- Faire la différence entre la réglementation du droit d'usage (ZD, ZGR, ZIP) et l'expropriation du droit d'usage
- Mettre en place un mécanisme uniformisé de gestion des plaintes et griefs

4/ Gestion des ressources naturelles et préservation de la biodiversité

- Mettre en cohérence les PGES des différents projets avec les plans de gestion du PNMB et des zones NE et NW du Paysage Bafing Falémé
- Evaluer les services écosystémiques au niveau du paysage Bafing-Falémé et en faire une promotion pour assurer leur payement au profil de la conservation de la biodiversité et des communautés locales.
- Evaluer et prendre en compte les ODD dans chacune des EIES
- Mettre en œuvre la compensation écologique dans les PGES selon les standards internationaux reconnus
- Etudier les corridors écologiques de migrations de la faune au sein du paysage en vue de leur préservation.
- Elargir le plan de formation du PNMB à l'échelle de la zone Bafing-Falémé
- Renforcer le cadre de concertation (thématique et multisectorielle) entre les acteurs du Paysage Bafing-Falémé via un renforcement de la CICMB.
- Compiler les PDL/PGTV/PAG des aires protégées et le PGES pour définir un plan d'aménagement du territoire à l'échelle du paysage.
- Etudier et favoriser les meilleures approches d'implications des communautés dans la protection de l'environnement et la lutte contre la pauvreté.

9.2 Annexe 2 – Tableau A2.1 : Principales Parties Prenantes

Tableau A2.1. Description des principales parties prenantes et leurs rôles dans le processus de planification et d'évaluation environnementale du plan de Cohabitation.

Partie prenante	Composition	Rôle dans le processus/ Activités en charge
CICMB	La CICMB comprend (voir les lignes suivantes) : (i) son Président ; (ii) les représentants des ministères membres de la CICMB ; (iii) les promoteurs et (iv) les autres membres de la CICMB.	Dans le cadre de sa mission officielle (« *concertation sur la diversité biologique et les enjeux du développement durable du Moyen Bafing … proposer des solutions en vue d'une synergie d'action* »), la CICMB va plus précisément jouer le rôle de plate-forme de concertation pour le processus d'élaboration du Plan de cohabitation et de son EES et de prise de décision impliquant le comité restreint. La CICMB est bénéficiaire d'appui/coaching par la CNEE
Président CICMB	Colonel Mamadou Bhoye Sow	Le Président coordonne l'ensemble du processus d'élaboration du Plan et de son ÉES. Il représente le Groupe porteur du Plan auprès du BGÉEE qui est l'autorité compétente de l'ÉES Il bénéficie de l'appui d'une équipe technique dédiée (secrétaire technique et consultant national) et du coaching de la CNEE.
Groupe porteur du Plan	Constitué du Président CICMB et du Comité restreint interministériel, à savoir les représentants des ministères membres de droit de la CICMB (MEDD, MMG, M-Energie, MHA) Le Ministère des transports devrait être également impliqué, selon des appropriées	Le Groupe porteur du Plan est responsable de l'élaboration du Plan de cohabitation et de son EES
Promoteurs	Représentants des projets majeurs encours ou en vue dans la partie centrale du paysage du Bafing-Falémé et des activités de conservation De préférence, il s'agira des mêmes personnes sur tout le processus (« points focaux »)	Les promoteurs (cf. Feuille de route initiale) • mettent à disposition de l'équipe technique CICMB l'information technique relative aux projets et des points de vue argumentés sur la faisabilité des orientations et actions proposées dans le Plan • donnent leur avis à chaque phase et leur accord sur les propositions présentées par l'équipe technique à la fin de chaque phase de l'EES

		Là où les conditions de cohabitation touchent plusieurs promoteurs, ceux-ci se concerteront et en aviseront l'équipe technique
Autres parties prenantes de la CICMB (groupe élargi)	Ce groupe comprend : (i) les autres membres de droit de la CICMB au titre de l'article 2 de l'arrêté de création (2 représentants de l'OMVS et 2 représentants des communautés locales) et (ii) les autres membres consultatifs (autres administrations ou agences, partenaires techniques et financiers …)	Les autres parties prenantes participeront aux consultations organisées par la CICMB et les consultants, notamment les ateliers et les séances d'audience publique prévues dans le processus. Elles contribuent aussi dans la mobilisation des données techniques et de celles sur le milieu (biophysique et humain), ainsi qu'au développement des stratégies
Secrétaire technique	Agent MEEF/OGPR, collaborateur du Président et ayant une bonne connaissance du dossier du Paysage du Bafing-Falémé en général et en particulier, de la partie centrale de celui-ci qui abrite le PNMB. Personne présumée : Mamadou Alimou Barry	Le Secrétaire technique est placé sous la responsabilité du Président de la CICMB (ou du Président du Groupe porteur). Il travaille en étroite collaboration avec le consultant national et bénéficie de l'appui/coaching de la CNEE. Il effectuera notamment les missions suivantes : • *assister le Groupe porteur dans la mise en œuvre de la Feuille de route ;* • *rédiger les comptes-rendus et agendas ;* • *entretenir un contact régulier avec les membres du Comité technique interministériel, les porteurs du plan, et les autres membres du CICMB ;* • *gérer les plateformes d'échange électronique (site web & dropbox)*
Comité technique interministériel	Un groupe de cadres techniques représentant les ministères membres de droit de la CICMB (MEEF, MMG, MHA, ME) et de représentants des autres ministères concernés par le Plan de cohabitation (Transports, Administration du Territoire). Il s'agira de préférence de cadres expérimentés reconnus dans leurs ministères pour leurs compétences en matière de planification et gouvernance, et ayant une bonne connaissance du dossier « Paysage Bafing-Falémé ». Le comité technique sera constitué des mêmes personnes sur tout le processus et ils joueront le rôle de « points focaux du processus EES du Plan de cohabitation » dans leurs ministères respectifs.	Appui à la Présidence CICMB pour l'élaboration du Plan de Cohabitation Mise à disposition des informations disponibles dans les ministères sectoriels Lien avec leurs administrations respectives, y-inclus leurs services déconcentrés dans la zone du paysage du Bafing-Falémé Liens avec les Ministères concernés et non représentés dans le comité. Avec l'accompagnement du Secrétariat technique de la CICMB et des consultants, ce comité doit élaborer : • un premier document de structuration détaillée du plan de cohabitation (avant l'atelier de cadrage) en s'appuyant sur les orientations définies par l'atelier de démarrage de l'ÉES • une ébauche du plan de cohabitation qui tiendra compte des recommandations du rapport de cadrage

	Le comité pourrait être constitué de 6 à 7 cadres environnement (2), Mine (1 ou 2), Hydraulique (1), Énergie (1), Transports (1) et AT (1).	• une version provisoire du plan de cohabitation, qui intègre les résultats des analyses effectuées par l'ÉES • une version finale du plan de cohabitation qui intègre les résultats définitifs de l'ÉES.
Consultant national	Consultant national ayant un profil de généraliste des processus de concertation et de gouvernance du développement et de l'environnement Bonne connaissance des ODD et de l'évaluation environnementale (EIES et EES) en Guinée. Il devra notamment être familier des enjeux de préservation de la biodiversité, des enjeux environnementaux et sociaux de projets miniers, hydroélectriques et de développement rural et leurs interactions. Être familiarisé avec le dossier « Paysage du Bafing-Falémé » et avoir participé à l'atelier de démarrage, est un atout.	*Appui à la CICMB pendant 6 mois* en étroite collaboration avec le Secrétaire technique (binôme d'équipe technique) • *Coordonner les collectes de données* • *Organiser/coordonner des séances de travail du Groupe porteur et de la CICMB, ateliers et audiences/ consultation – Prise de note et comptes-rendus* • *Appui au Groupe porteur pour l'élaboration du Plan et de l'EES* (*le consultant produira les rapports de base)* • *Contacts hebdomadaires avec le Président et quotidiens avec le Secrétaire technique (chaque jour)* • *Vulgarisation des documents sous la responsabilité du Groupe porteur* • *Maintien du contact avec les promoteurs* • *Participation à l'élaboration des plateformes d'échange (site web et dropbox)* • *Élaboration d'un rapport sur l'état de référence de la zone du paysage du Bafing Falémé dans le cadre de l'ÉES* • *Conduite du processus de cadrage, y compris la réalisation de l'atelier de cadrage du plan et de l'ÉES et la production du draft du rapport de cadrage* • *Participation à la réalisation de l'ÉES proprement dite, incluant les activités de consultation et de validation associées, et dont le cadre méthodologique sera défini par un consultant international recruté à cet effet* • *Participation à la production des rapports (provisoire et final) de l'ÉES, sous la responsabilité d'un Consultant international*
Expertise internationale	Un Consultant international généraliste reconnu et expérimenté dans le champ des EES et des enjeux environnementaux projets miniers, hydroélectrique, biodiversité) en Afrique de l'Ouest	Le Consultant international arrive en appui du Consultant national et du Secrétaire technique, avec qui il travaille en étroite collaboration, du Comité technique et des autres acteurs. Ces interventions porteront sur : • l'appui méthodologique à la demande pour l'élaboration du Plan et de l'EES,

	Des Experts en appui mobilisés à la demande sur des domaines d'expertise requis pour l'EES en plus du champ d'expertise du consultant généraliste.	• la consolidation des rapports (document du plan de cohabitation, rapport provisoire de l'ÉES, rapport final de l'ÉES, • l'intégration des connaissances et standards internationaux afférents à la prise en compte des bonnes pratiques en matière d'exploitation de bauxites, de développement des infrastructures de transports, de conservation de la biodiversité, de cadre de réinstallation et de développement régional intégré. • l'organisation des échanges, la coordination/mobilisation des autres Experts en appui. Les Experts en appui seront mobilisés, selon les besoins, sur des études thématiques prioritaires requises pour l'EES (réinstallation & appui aux PAP, gestion biodiversité, conduite E&S de chantiers …)
Équipe technique	Constitué du Secrétaire technique et du Consultant national et des expertises en appui	Voir les tâches dévolues à chaque acteur
Financeurs potentiels des activités de la feuille de route	UCOMB/GAC-CBG & SFI (Cadre de concertation des partenaires du PNMB) PNUD et le PGIRN-PBF Banque Mondiale - Programme d'appui aux aires protégées et autres programmes intéressés Banque Mondiale - programme mines et environnement (ce programme prendra la suite du PAGSEM qui est terminé) ANAFIC, ANIES, FODEL Etc..	Ils apporteront des appuis financiers et techniques à l'élaboration du Plan de Cohabitation, à la réalisation de l'ÉES, à la gestion globale des processus et la mise en œuvre du Plan de cohabitation et ainsi que des mesures environnementales et sociales définies dans le rapport d'ÉES.
BGEEE	Le BGÉEE est l'autorité compétente de l'ÉES	Veille à une bonne application de la procédure d'ÉES Valide le rapport de cadrage et les TdR de l'EES Valide la qualité du rapport de l'EES et veille à l'intégration des éléments de l'ÉES dans le Plan de cohabitation Veille à une bonne application du Plan, ainsi que des mesures environnementales et sociales prévues
CNEE	Chef d'équipe et experts CNEE	L'appui coaching de la CNEE est destiné en priorité au Président de la CICMB et à son Secrétaire technique, et uniquement sous leur

		directive, à d'autres acteurs du processus (comité technique, consultants). La CNEE propose néanmoins d'appuyer le BGEEE dans le suivi de la procédure et la validation des extrants à chaque étape (cadrage, examen, décision, suivi de la mise en œuvre). L'appui au processus & coaching s'exercera en particulier pour : • la finalisation de cette feuille de route • assister à la préparation d'un mini-atelier en ligne avec les financeurs potentiels • la consolidation des TDR du consultant national et des consultants internationaux • l'organisation et l'animation de l'atelier de cadrage • l'élaboration du Plan de cohabitation et de son EES intégrés • l'appui au BGEEE pour la validation technique du cadrage et du rapport final de l'EES Des séances de renforcement des capacités pourront être envisagées si elles répondent à la demande de la CICMB et ou du BGEEE

9.3 Annexe 3 - Tableau A2.2 : Planification des activités

Tableau A2.2. Planification des activités de mise en œuvre du processus intégré de planification et d'évaluation environnementale stratégique du plan de Cohabitation (à ajuster progressivement)

Mois	N°	Activités	Sous-activités	Parties prenantes impliquées	% réalisé
Phase « Finalisation du pré-cadrage » (en jaune : activités les plus urgentes, à mettre en œuvre en janvier)					
Janvier- Avril	1	Décision officielle d'élaboration du Plan et de son EES	Mise en forme du document en projet d'arrêté conjoint des ministres concernés (logo, référence aux textes juridiques …)	Secrétaire général du MEEF Président CICMB	√
			Signature et publication de la décision	Les 4 ministres concernés	
	2	Reconduction de l'appui CNEE au processus d'EES	Lettre MEEF à la CNEE	SG du MEEF Président CICMB	√
			Lettre en réponse de la CNEE	Direction CNEE	√
	3	Désignation du Secrétaire technique	Nomination par le Président d'un cadre OGPR pour l'assister	Président CICMB	
	4	Désignation des membres du Comité technique interministériel	Qui ? (à priori 1 représentants du par ministère), élaboration des TdR (rôles et modalités de fonctionnement), demande de désignation, lettres de désignation	Président CICMB Les 5 Ministères concernés Équipe CNEE en appui	
	5	Coaching de la Présidence CICMB par la CNEE	Entretiens réguliers tous les 15 jours (1er entretien le mercredi 6 janvier à 14h)	Président CICMB Secrétaire technique Équipe CNEE	√
	6	Coaching du Comité interministériel pour l'élaboration du	Entretiens réguliers tous les 15 jours, à compter de la date de mise en place dudit comité	Membres du Comité technique interministériel	

		plan de cohabitation		Secrétaire technique du CICMB Expert de la CNEE	
	7 A	Révision et consolidation de la feuille de route	Prise en compte des commentaires des parties prenantes, consolidation de la description des activités du processus et des rôles des acteurs	Président CICMB Secrétaire technique Équipe CNEE	√
	7B	Établir un budget prévisionnel pour le cadrage, l'élaboration du plan et de l'EES, la validation des rapports	Estimé le montant des différents postes (voir section 3 de la présente note) Établir une proposition de répartition des postes budgétaires entre les bailleurs		√
	7C	Finalisation de la feuille de route, incluant le Budget prévisionnel	Intégration et harmonisation du budget dans la feuille de route		√
	8A	Recherche de financement pour le processus du plan de cohabitation et son EES	Envoi des documents issus du pré-cadrage à ITP, BM et PNUD avec éléments de budget et message de sollicitation de financement	SG du MEEF Président CICMB Secrétaire technique Équipe CNEE en appui	
	8B		Organisation et conduite des consultations séparées avec les financeurs potentiels (ITP (OGPR, WCF, UCOM, CBG, GAC, IFC), PNUD et PGIRN-PBF, EU, BM, autres.	Président CICMB Secrétaire technique Équipe CNEE	
	8C		Préparation et réalisation d'un mini-atelier (une demi-journée) en ligne avec les financeurs potentiels	Président CICMB Secrétaire technique	

	8D		Disponibilisation des financements	ITP (UCOMB/ CBG/ GAC/ SFI) PNUD et PGIRN-PBF Union Européenne BM - appui aux AP BM - environnement & mines et Santé UE- appui au corps des conservateurs de la nature Autres acteurs nationaux Équipe CNEE en appui	
	9A	Recrutement du consultant National et du consultant international généraliste	Établissement des TDR pour la base du rapport de pré-cadrage, cadrage, ÉES et validation	Président CICMB Équipe CNEE en appui Financeurs de la prise en charge des consultants	
	9B		Identification des candidats, sélection, et contractualisation		
Phase préparatoire de l'ÉES					
Mars-Mai	10A	Organisation des activités de cadrage et d'établissement de l'état de référence	Établissement d'un calendrier global pour la préparation du processus intégré d'élaboration du plan et de l'ÉES avec les consultants	Président CICMB Consultants Comité technique interministériel Équipe CNEE	
	10B		Identifier les informations et données nécessaires à l'élaboration du Plan et de son EES, sur la base des enjeux identifiés lors de l'atelier de novembre 2020.	Équipe technique CICMB Équipe CNEE en appui	
	10C		Identifier et analyser les **études et actions déjà réalisée**s par les promoteurs, et repérer les	Équipe technique CICMB	

			éléments utiles à l'élaboration du Plan et de l'EES Compléter auprès de OMVS et PNMB (Une fiche par étude/action)	Équipe CNEE en appui OMVS PNMB	
	10D		Identifier les **études et actions planifiées ou à réaliser** par les promoteurs, analyser les TdR existants et repérer les éléments utiles à l'élaboration du Plan et de l'EES (une fiche par étude/action) Pour le programme GIRN-PBF, il s'agit de l'état de référence de l'EIES et de la couverture satellitaire (TDR à collecter).	Équipe technique CICMB Équipe CNEE en appui Toubal SBDT GIRN-PBF	
	10E		Identifier en première approche les documents structurants (plans politiques programmes, schémas directeurs …) en lien avec le Dossier « Paysage du Bafing-Falémé et du PNMB » et susceptibles d'influencer ou d'être influencés par le Plan	Équipe technique CICMB Consultant Équipe CNEE en appui Comité technique	
	10F		Mener une analyse de cohérence entre les études/actions et stratégies déjà réalisées, en cours ou prévues et celles prévues dans le cadre du processus d'élaboration du Plan de cohabitation et de son EES Notamment, quelles sont les implications du cadre politique et technique existant/planifié pour le Plan à développer, et	Équipe technique CICMB Consultant Équipe CNEE en appui Comité technique	

			comment ce plan va potentiellement influencer ce cadre lui-même ?		
	10G		Identifier les **études et actions complémentaires** à mettre en œuvre dans le cadre de l'EES	Équipe technique CICMB Équipe CNEE en appui	
	10H		Bilan de l'information existante et à collecter	Idem	
	10I		Sommaire détaillé provisoire du Plan de cohabitation (document de structuration du plan de cohabitation)	Équipe technique CICMB Comité technique Équipe CNEE en appui	
	11	Formalisation du partage des données	Organisation de la Dropbox en collaboration avec les parties prenantes, notamment l'OGPR et ses partenaires, les promoteurs des projets concernés	Équipe technique CICMB Équipe CNEE en appui	
	12A	Élaboration d'un plan de communication et de consultation	Création d'un site web dédié au DD du MB pour vulgariser le contexte et la démarche auprès du public et inviter à un feedback	Équipe technique CICMB Équipe CNEE en appui PNUD	
	12B		Élaboration des outils de communication et information sur le processus : affiches, spots, etc.		
	12C		Définition des types et modalités de consultation des acteurs concernés et des représentants communautaires (à ne pas confondre avec les communications des projets et du PNMB)		
Phase « Cadrage »					

Mai-Juin	13A	Préparation de l'atelier de cadrage	Établissement du programme de l'atelier de cadrage	Équipe technique CICMB Équipe CNEE en appui	
	13B		Rédaction d'un draft des deux rapports (ou d'un sommaire détaillé consolidé ?), d'un PPT et de packages techniques pour les groupes de travail	Équipe technique CICMB Institution de financement concernée par la prise en charge financière de l'atelier de cadrage (respect de sa procédure) Équipe CNEE en appui ?	
	13C		Préparation logistique (salle, invitation, transport & accommodation …)	Présidence CICMB Équipe technique CICMB Bailleurs	
	13D		Entretiens préalables Inviter les principales parties prenantes à donner leur point de vue sur la feuille de route actualisée Entretien avec le Consultant en vue d'accroitre son appropriation de la feuille de route	Équipe technique CICMB Comité technique Promoteurs Autres membres CICMB Équipe CNEE en appui ?	
	13E	Renforcement des capacités en réalisation d'une ÉES : démarche et outils, rôles des acteurs, formats des rapports (en ligne)	Préparation des contenus de formation selon les besoins des acteurs cibles Animation de la session en ligne Échanges avec les participants sur l'application au cas de l'ÉES du Plan de cohabitation dans le paysage du Bafing-Falémé	Consultants Équipe de la CNEE Équipe technique CICMB Comité interministériel Promoteurs (facultatif) BGEEE	

Juin-juillet	14A	Animation de l'atelier de cadrage	Une semaine de préférence à Labé plutôt qu'à Conakry afin de pouvoir engager les parties prenantes de la région et effectuer si possible des visites sur site)	Présidence CICMB Équipe technique CICMB Comité technique Promoteurs Autres membres CICMB Équipe CNEE en appui	
	14B	Élaboration, examen et validation du **document de cadrage** de l'EES	Élaboration d'un draft	Équipe technique CICMB Équipe CNEE en appui ?	
	14C		Consultation des membres du CICMB	Présidence CICMB Comité technique Promoteurs Autres membres CICMB	
	14D		Consolidation du document de cadrage (en prenant en compte ce qui est faisable avec les moyens disponibles)	Équipe technique CICMB Équipe CNEE en appui ?	
	14E		Examen et validation du document de cadrage par le BGEEE, avec une séance de renforcement des capacités par webinaire avec la CNEE	BGEEE Appui RC de la CNEE	
	14F		Publication du document de cadrage sur le site web CICMB	Présidence CICMB Comité technique	
	14G	Élaboration des TDR pour la rédaction du Plan et de l'EES et des études thématiques pour	Spécification des TdRs de l'élaboration du Plan de Cohabitation	Présidence CICMB Équipe CNEE en appui	
			Spécification des TdRs de l'ÉES		

		consultants spécialisés	Description de taches pour le consultant national et le consultant international		
			Définition des besoins en études thématiques, nécessitant l'intervention d'experts spécialisés, modalités d'engagements		
Phase « Rédaction du document du Plan et du rapport d'EES »					
Juillet-Aout	15 A	Élaboration du Plan de cohabitation et de l'EES (*versions provisoires, plusieurs itérations)*	Rédaction du draft du Plan de cohabitation et du Rapport d'ÉES, conformément aux Tdrs	Consultants Équipe technique Équipe CNEE en appui	
	15B		Consultation des acteurs locaux sur les versions provisoires du Plan en vue de prendre en compte les enjeux et particularités des 3 zones du paysage dans le rapport d'ÉES et du Plan Consultation des parties prenantes par voie électronique (transmission des documents aux parties prenantes, retour des observations)	Président du CICMB Équipe technique	
	15C		Consolidation des drafts et production des versions provisoires du Plan de cohabitation et du rapport d'ÉES	Consultants Équipe technique Équipe CNEE en appui	
Phase « Examen du Plan et de l'EES »					
Septembre - Octobre	16A	Examen du Plan de cohabitation et de l'EES	Partage des documents	CICMB et consultants MEDD, BGEEE et Membres du COTEV Parties prenantes Grand public de la zone du Bassin du Bafing	

			Audience publique sur le plan de cohabitation	BGEEE et CICMB Consultants Parties prenantes Grand public de la zone du Bassin du Bafing	
	16B		Examen par les membres du Comité technique d'examen et validation des rapports d'ÉE (COTEV)	MEDD, BGEEE et Membres du COTEV CICMB et consultants Équipe CNEE en appui	
	16C		Rapport techniques et recommandation de l'autorité compétente de l'ÉES sur le Rapport d'ÉES	BGEEE/MEDD CICMB Consultants	
	16D		Consolidation et élaboration de la version finale	Équipe technique CICMB Expertise internationale ? Équipe CNEE en appui ?	
Phase « Décision »					
Novembre 2021	17A	Décision et publication du Plan et de l'EES	Revue du rapport d'EES amandé par le BGEEE et recommandations formelles au Ministre en charge de l'environnement concernant la validation du rapport d'EES	SG et Ministre / MEEF BGEEE et Comité restreint du COTEV Appui CNEE	
	17B		Décision d'adopter le Plan	Présidence CICMB Ministres concernés	
	17C		Publication du Plan et de l'EES	Ministres concernés	